



**VICE-RECTORAT
DE WALLIS-ET-FUTUNA**

Liberté
Égalité
Fraternité

Service des ressources humaines
n°2020 - A.2.6.6

Mata'Utu, le 29/10/2020

Le Vice-recteur des îles Wallis-et-Futuna
Aux membres de la CCMT

Objet : procès-verbal - réunion de la CCMT du 28 octobre 2020

**Commission consultative mixte territoriale (CCMT)
de Wallis et Futuna**

Pièces jointes

- Annexe 1 : Ordre du jour

Présents :

- Annexe 2 : liste d'émargement

Monsieur le Vice-recteur ouvre la séance à 8h35 et adresse les salutations aux membres de la commission. Le Directeur adjoint de la DEC ainsi que les représentants du personnel présentent à leur tour leurs salutations. Une minute de silence a été observée en hommage à Samuel Patty demandée par les représentants du personnel. Le Vice-recteur annonce qu'en l'absence de Monsieur le Préfet, il présidera la commission. Il annonce également qu'il est maintenu dans ses fonctions jusqu'au mois de Juillet 2022. Après avoir présenté les nouveaux membres de la CCMT (le nouveau secrétaire général du vice-rectorat et la directrice des ressources humaines), il constate que le quorum est atteint et demande à l'assemblée de passer au vote du règlement intérieur avant la désignation des secrétaires de séance et l'approbation des procès- verbaux.

I) Approbation du règlement intérieur

Avis donné (6 voix pour et 6 contre)

Les 2 secrétaires de séance sont désignées : 1 du vice-rectorat et 1 adjointe des représentants du personnel. La DEC indique que pour la prochaine CCMT, elle assurera le secrétariat de séance.

II) Approbation des procès-verbaux de la CCMT

PV du 26 février, avis favorable (12 voix pour) : Approuvé à l'unanimité
PV 11 mars 2020, avis favorable (12 voix pour). Approuvé à l'unanimité
PV du 1 juillet 2020, avis défavorable (3 voix pour, 9 voix contre)

III) Gestion administrative

1) Calendrier scolaire 2021

En raison de la commémoration du 60^{ème} anniversaire du Territoire le 29 Juillet 2021, le Président de l'Assemblée Territoriale a souhaité que les vacances du mois d'Août soient anticipées au 16 Février.

A cet effet, le Président de la CCMT soumet aux membres pour avis :

- L'intégration de la date anniversaire du Territoire dans une période de vacances scolaires : avis favorable (5 voix pour, 7 abstentions).
- La modification du calendrier 2021 souhaitée par l'AT avec anticipation des vacances d'août en juillet : avis défavorable (10 voix contre et 2 abstentions).

Le Président indique qu'une autre proposition du calendrier 2021 sera envoyée à l'ensemble des membres, qui respecte les vacances de Pâques, l'anniversaire du territoire et des périodes de travail de six à sept semaines maximum. Il ajoute qu'une proposition des représentants des personnels et une de la DEC seront également soumises à avis lors de la prochaine CCMT. La DEC déplore le fait qu'elle n'a pas été informée pour l'élaboration du calendrier scolaire 2021 comme stipulé dans la convention. Le Président rappelle que l'avis de la DEC a toujours été donné en CCMT.

Les représentants du personnel rappellent que le calendrier que nous suivons actuellement est celui de la Nouvelle Calédonie à cause des examens.

Par rapport à la demande du Président de l'Assemblée, les représentants du personnel reconnaissent que le 60^{ème} anniversaire du Territoire est important mais s'inquiètent sur la modification du calendrier scolaire à cause du déséquilibre qui va y avoir au niveau des périodes de travail.

2) Circulaire de mise en disponibilité

Les représentants du personnel demandent si la présente circulaire fera l'objet d'un avenant à la convention et souhaitent reporter le vote à la prochaine CCMT pour retravailler certains points, comme la DEC. Le Président approuve cette demande et leur propose de venir avec des propositions pour la prochaine CCMT.

IV) Gestion du personnel

1) Liste nominative des départs à la retraite

La DEC informe de huit départs au 31/01/2021, dont trois demandes signées. La DEC finalisera ces demandes avant la prochaine CCMT. Le nombre de postes vacants à la rentrée est donc de neuf (8 retraites et 1 disponibilité).

Les représentants du personnel affirment leur inquiétude pour le problème des remplacements dans les années à venir.

Le président rappelle que ce n'est pas le nombre de départs à la retraite qui détermine le nombre d'enseignants à recruter mais c'est le nombre d'élèves. Le taux d'encadrement fixe le nombre d'enseignants, actuellement on dépasse le plafond d'emploi.

2) Décharge DEC

Le Président rappelle que des personnels enseignants sont hors situation d'enseignement devant élèves, sans reconnaissance de décharge par la DEC, ni mission assignée. Ce qui a amené le vice – recteur à acter ces situations particulières, en lieu et place de l'employeur, afin de les normaliser pour l'année 2020. Ces situations seront révisées par la DEC pour la rentrée 2021.

3) Mise à disposition des instituteurs

Le vice – recteur rappelle que les enseignants du premier degré ont vocation à y exercer. Toutefois des postes vacants dans le second degré leur sont accessibles, sous réserve d'une demande de mise à disposition avisée favorablement par le Directeur de la DEC. Des postes spécialisés peuvent ainsi être obtenus à titre provisoire.

Le Directeur Adjoint de la DEC questionne sur l'indemnité des personnels enseignants du premier degré qui sont sur des postes spécialisés du second degré. La cheffe du service des ressources humaines rappelle qu'on applique la convention de concession qui indique que les titulaires du CAPASH ou CAPPEI nommé sur un poste spécialisé ont les 15 points.

V) Mise en œuvre de la convention de concession

1) Commission de suivi de la convention

Le Président annonce que cette commission se tiendra au mois de février 2021, avant la première CCMT. Elle se compose de quatre personnes, qui représentent l'AdSup, la DEC, les personnels, le vice-rectorat.

2) Commission des langues vernaculaires

La commission des langues a pour double mission de faire un bilan de l'enseignement et d'établir des recommandations à l'intention du Directeur de la DEC qu'il traduit en prescriptions, recommandations ou instructions d'enseignement.

Elle est composée : du Directeur de la DEC (représentant le Vice-recteur), du président de l'AT, de 2 représentants de la chefferie (1 à Wallis et 1 à Futuna), de l'IEN 1^{er} degré, de la directrice de l'ALWF, de 2 représentants du personnel du 1^{er} degré, de 2 représentants du personnel du 2nd degré, de 2 représentants des parents d'élèves, d'un personnel du GTPA (2015 – 2019) et la possibilité de présence des membres experts en fonction des points de l'ordre du jour.

3) Bilans financiers Formation continue et Matériel pédagogique

La DEC indique que les 54000 euros de la formation continue sont en cours de dépense et que les 65000 euros pour le matériel pédagogique ont bien été dépensés.

4) Etat nominatif des élèves

Les états nominatifs ont été transmis par la DEC en support papier. Leur exploitation nécessite une saisie informatique (tableur excel). L'état doit être actualisé tous les trimestres, un état néant ou les seules modifications suffisent, dès lors qu'elles sont exploitables.

5) Absentéisme des élèves

Le Président rappelle que la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité et souhaite un état de l'absentéisme dans le premier degré (par niveau, fréquence, période, ...), car ce problème est préoccupant au second degré. La DEC indique que ce bilan sera présenté à la prochaine CCMT.

6) Formation CAPPEI (calendrier, effectifs, critères de sélection)

La DEC indique que le COVID a retardé ce dossier. Elle reste en attente des devis demandés.

VI) Questions diverses

1) Bilan d'étape du PAF 2020 et projet du PAF 2021

La référente du bureau pédagogique dresse le bilan d'étape du PAF 2020 (qualitatif et quantitatif). Les bilans seront présentés aux membres pour la prochaine CCMT, de même que le projet du PAF 2021.

2) Formation CAPPEI

La question a été traitée en séance.

3) Coupure des jours de congé

La question a été traitée par le service des RH avant la réunion.

4) Nomination d'un nouveau Directeur de l'Enseignement Catholique

Les représentants du personnel reconnaissent la charge de travail de Monseigneur qui ne permet pas le cumul avec celle de la DEC. Ils souhaitent la nomination d'un nouveau directeur de l'enseignement catholique. La DEC prend note du souhait des représentants du personnel.

L'ordre du jour est épuisé, le Président présente ses remerciements.
La prochaine CCMT est fixée au mercredi 9 décembre 2020.

Les secrétaires de séance

Oliva PAKAINA (SRH)

Anita TUULAKI (FOE)

Pour le Président de la Commission

Le Vice-recteur,

Thierry DENOYELLE